



Réponse commune de Madame la Ministre des Finances, Yuriko Backes, et de Monsieur le Ministre du Logement, Henri Kox, à la question parlementaire n°7781 du 16 mars 2023 de Madame la Députée Elisabeth Margue et Monsieur le Député Marc Lies

Parmi les actes notariés de ventes et de ventes en état futur d'achèvement enregistrés au cours des cinq dernières années, la répartition est la suivante :

année :	avec demande de crédit d'impôt	à des fins de revente
2018	9.599	1.307
2019	9.130	1.187
2020	8.818	1.335
2021	8.801	1.453
2022	6.970	1.135

Il est précisé qu'aucun indicateur de recherche ne permet à l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA de filtrer les actes passés « à des fins d'habitation personnelle » et « à des fins d'investissement ». Les chiffres fournis se limitent ainsi aux actes de ventes enregistrés contenant une demande de crédit d'impôt (« bëllegen Akt ») ou une clause de revente.

La répartition entre personnes physiques et personnes morales pour les actes notariés de ventes et de ventes en état futur d'achèvement enregistrés se présente comme suit :

année :	personnes physiques	personnes morales
2018	12.059	1.577
2019	11.678	1.499
2020	11.262	1.542
2021	11.328	1.694
2022	9.167	1.403

L'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ne dispose pas des données permettant de déterminer ni la nationalité des personnes physiques, ni le lieu d'établissement des personnes morales ayant acheté des biens immobiliers.



Enfin, notons que l'Observatoire de l'Habitat mobilise, depuis 2007, des données de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, elles-mêmes issues des actes notariés découlant d'achats immobiliers au Luxembourg, pour ses analyses sur les prix immobiliers. À la demande du Ministère du Logement, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines a récemment fourni à l'Observatoire de l'Habitat des informations additionnelles sur ce type de transactions pour la période 2016-2022. L'Observatoire est en train de réaliser une analyse granulaire de ces données, qui sera finalisée prochainement. Cette analyse permettra notamment de fournir davantage d'informations sur les acquéreurs ainsi que sur certaines de leurs caractéristiques, telles que leur lieu de résidence. La publication des résultats est attendue sous forme de Note de l'Observatoire de l'Habitat au mois de mai.

Luxembourg, le 18 avril 2023

La Ministre des Finances

(s.) Yuriko Backes